

42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par E. BANDIERA
Téléphone : 05 56 00 04.74
Référence : EB/GS33/EI/06/363

Bordeaux, le 10 avril 2006

Société DUBOURG AUTOMOBILES S.A.

Siège et établissement :

3 Petit Bourg
33420 RAUZAN

**Rapport de présentation au
Conseil Départemental d'Hygiène**

Objet : Demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de VHU

Réf : Transmission de la Préfecture de Gironde du 29 mars 2006

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, la société DUBOURG AUTOMOBILES S.A., a déposé pour l'établissement qu'elle exploite au 3 Petit Bourg à RAUZAN, une demande d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

Cette demande contient l'ensemble des documents prévus par l'arrêté ministériel susvisé et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis :

- de l'article 2 de cet arrêté ministériel,
- de l'arrêté préfectoral n° 10 766 du 30 avril 1975 autorisant l'exploitation du site.

Ce contrôle réalisé par la société SGS ICS Qualicert, accréditée à cet effet, a mis en évidence l'absence de non conformité du site, tant vis à vis de l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé, que de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 avril 1975 réglementant l'établissement.

Compte tenu de ces éléments, cette demande d'agrément peut donc être jugée recevable.

Nous proposons donc, au Conseil Départemental d'Hygiène, d'émettre un **avis favorable** à la demande d'agrément déposée par la société DUBOURG AUTOMOBILES S.A. pour son établissement de RAUZAN, sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire, dont les différentes observations relatives à la zone de collecte, ont été intégrées au projet de prescriptions.

L'inspecteur des installations classées,

Emmanuel BANDIERA

P.J. : Projet de prescriptions

Copie : Division EISS